LES PERIMETRES REPORTES AU PLU-H

- Secteur Sauvegardé
- Périmètre de Prise en considération d'un projet d'aménagement
- Espace Naturel Sensible Zone de préemption
- Réseau de chaleur
- Zone Aménagement Concerté
- Droit Préemption Urbain Renforcé
- Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains
- Programme Aménagement Ensemble
- Périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée
- Secteur d'Information sur les Sols
- Projet Urbain Partenarial
- Commune
- Arrondissement

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT **PLU-H**

DECLINAISON **COMMUNE**

MISE A JOUR N°9

2024

COLLONGES-AU-MONT-D'OR

ANNEXE

C.4.3.2 - Périmètres reportés au PLU-H

Echelle : 1/5000

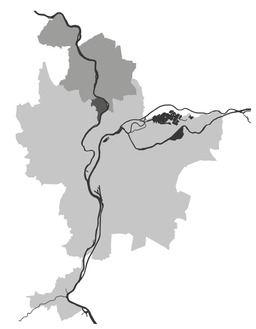

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune

OFFI_MDL_MJ9_PERIM_PORTPOS_P_OFFICIEL_COLLONGES 276-100821

MÉTROPOLE GRAND LYON

Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise